

**Procès verbal
Du conseil municipal du 14 avril 2021**

L'an deux mille vingt et un le quatorze avril à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la grande salle du château d'Aramont – 1 rue Saint Pierre - sous la présidence de Monsieur Michel Arnould.

Étaient présents : Arnould Michel, Arnould Odile, Barbier Maria-Rosaria, Bommelaer Laurent, Brouillard René, Carpentier Annie, Chermain, James, Cournil Aurélien, Davidovics Cécile, Delautre Cédric, Dumont Laurence, Flandre Bernard, Grégoire Aurélien, Hue Angéline, Le Meur Michel, Letort Michel, Liétin Martine, Pagnier Francis, Procureur Sylvie, Steffen Patrick.

Absent : Claux Marie.

Absents et excusés : Dos Santos Cindy, Lamy Christophe, Landry Guylaine, Nancel Cédric, Pecquet Julie, Sudres Charlene.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à : Cindy Dos Santos à Annie Carpentier, Christophe Lamy à Sylvie Procureur, Guylaine Landry à Michel Letort, Cédric Nancel à Aurélien Grégoire, Julie Pecquet à Angéline Hue, Charlene Sudres à Odile Arnould.

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 26

Nombre de votant : 25 (délibération 31/2021)

Date de convocation : 8 avril 2021

Date d'affichage : 8 avril 2021

Election du Président de séance

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que « *Le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.* », le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de nommer Madame Cécile Davidovics aux fonctions de président de séance du conseil municipal pour ce qui concerne le compte administratif.

Election du secrétaire de séance : Monsieur Laurent Bommelaer

Lecture de l'ordre du jour

Procès-verbal de la séance du 29 mars 2021 approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Décision 02-2021

Marché de maîtrise d'œuvre portant sur les travaux de requalification de la rue Saint Pierre – société Archange Ingénierie – 190 rue de l'église 60390 Auneuil -montant 53.950 € HT (64.740 € TTC),

25-2021 – Compte de gestion provisoire 2020

Le conseil municipal prend acte du compte de gestion provisoire présentée et établi par le percepteur de la Trésorerie de Compiègne.

26-2021 Compte administratif – exercice 2020 – budget principal

Présentation du compte administratif par Monsieur l'adjoint aux finances. Le compte administratif représente les résultats de l'année 2020 qui peuvent se résumer comme suit :

- excédent de la section de fonctionnement : 1.619.164,64 €
- déficit de la section d'investissement : 686.268,71 €
- résultat global pour les deux sections (excédent) : 932.895,93 €

Restes à réaliser à reporter en 2021 :

- section d'investissement – dépenses : 953.805,42 €
- section d'investissement – recettes : 492.423,46 €
- déficit sur restes à réaliser : 461.381,96 €

Monsieur le Maire quitte la salle durant les débats sur le compte administratif. Madame Davidovics, première adjointe, prend la présidence.

En l'absence de question le vote a lieu à main levée.

Vote à main levée

Approbation du compte administratif de l'exercice 2020, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame Davidovics remercie l'adjoint aux finances pour son travail et sa gestion rigoureuse des comptes ainsi que l'équipe administrative.

Monsieur l'adjoint aux finances reconnaît le travail exceptionnel réalisé par Madame Langélus, responsable de la comptabilité. Il précise que le passage de la trésorerie de Pont-Ste-Maxence à celle de Compiègne a induit des changements de pratique et un surcroît de travail.

Monsieur le Maire, reprenant la présidence du conseil municipal, insiste sur le fait que l'année 2020 a été difficile et tient à mettre en avant le travail d'équipe réalisé cette année entre les élus et les agents administratifs de la commune.

27-2021 Affectation du résultat – exercice 2020 – budget principal

Présentation par Monsieur l'adjoint aux finances :

→ excédent sur la section de fonctionnement de 1.619.164,64 €

Proposition d'affecter le résultat constaté comme suit :

→ report en section de fonctionnement (compte 002 - excédent antérieur reporté) : 220.000 €

→ affectation en réserves (compte 1068) : 1.399.164,64 €

au budget primitif de l'exercice 2021.

Vote à main levée

Approbation de l'affectation du résultat de l'exercice 2020, à l'unanimité des membres présents et représentés.

28-2021 – Taxes directes locales 2021

Présentation par Monsieur l'adjoint aux finances :

La suppression de la taxe d'habitation amène des changements au niveau des taux d'imposition 2021. En effet, la garantie d'équilibre des ressources communales sera assurée par :

- Le transfert de la part départementale de TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties)
- La mise en œuvre d'un coefficient correcteur d'équilibrage

Pour le transfert de la part départementale de TFPB, le taux départemental qui est de 21,54% vient s'ajouter au taux communal actuel qui est de 19,88%

Le nouveau taux de référence communal à compter de 2021 est donc de 41,42%.

Monsieur le président de séance indique de nouveau qu'il ne s'agit pas d'une augmentation des taux mais d'un transfert. Ainsi au niveau du contribuable il n'y a pas d'augmentation globale du taux de la TFPB mais simplement le regroupement de deux lignes.

Pour les autres taux, il est proposé de les maintenir à l'identique. Ce qui correspond à :

Taxe d'habitation :

Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, le taux de taxe d'habitation est gelé à hauteur de ceux appliqués en 2019

Taxe foncière (bâti) : 41,42 %

Taxe foncière (non bâti) : 41,82 %

Vote à main levée,

Approbation des taux des taxes directes locales, à l'unanimité des membres présents et représentés

29-2021 – Taxe locale sur le publicité extérieure 2021

Monsieur le Président de séance rappelle à l'assemblée, que par décision en date du 6 avril 2010, le conseil municipal a institué à compter du 1er janvier 2011 la taxe sur la publicité extérieure sur la commune.

En raison du contexte sanitaire et la fermeture imposée d'une partie des commerces, l'assemblée avait décidé de ne pas appliquer cette taxe, à titre exceptionnel, pour l'année 2020, afin de relancer le commerce local.

La situation sanitaire étant toujours aussi dégradée et une partie des commerces devant rester fermés jusqu'à une date indéterminée à ce jour, Monsieur le Président de séance propose à l'assemblée de reconduire l'exonération de cette taxe pour l'année 2021.

Cette exonération aura un impact de 2.000 € sur les recettes du budget primitif 2021.

Vote à main levée,

Approbation de l'exonération totale de la taxe sur la publicité extérieure pour l'année 2021, à l'unanimité des membres présents et représentés.

30-2021 budget primitif – exercice 2021 – budget principal

Présentation par Monsieur l'adjoint aux finances :

Le projet de budget primitif 2021 a été établi, comme celui de 2020, dans le contexte très particulier de la crise sanitaire et sur l'incertitude de son évolution et sur la base des données chiffrées des dotations 2021 connues à ce jour. Il a été examiné à la commission des finances du 6 avril 2021.

Monsieur l'adjoint aux finances précise que le budget est un exercice important car il définit la façon dont la commune va travailler pendant toute l'année 2021.

Le projet de budget reprend les résultats du compte administratif de l'exercice 2020

Au niveau des réalisations

- | | | |
|---|-----------------------------|----------------------------|
| - | Section de fonctionnement : | excédent de 1.619.164,64 € |
| - | Section d'investissement : | déficit de 686.268,71 € |

- Résultat global pour les deux sections : excédent de 932.895,93 €

Au niveau des restes à réaliser de la section d'investissement

- Dépenses : 953.805,42 €
- Recettes : 492.423,46 €
- Déficit : 461.381,96 €

Il peut donc être repris au budget primitif :

- un excédent de 220.000,00 € sur le compte 002 de la section de fonctionnement
- un excédent de 1.399.164,64 € sur le compte 1068 de la section d'investissement.

Monsieur l'adjoint aux finances précise qu'il s'agit d'un des plus importants budgets votés. La commune puise dans ses réserves et va devoir faire des économies de fonctionnement

Monsieur le président de séance précise qu'en investissement, une grosse opération est prévue cette année : la requalification et la mise en accessibilité de la rue St Pierre. Ce projet va mobiliser beaucoup d'énergie pendant 6 mois et il va aboutir après un long parcours administratif. L'ABF a donné son accord, le Conseil départemental a validé le projet de convention. L'ARC accepte de faire les travaux nécessaires sur les réseaux.

Le budget est serré car il a été fait le choix de ne pas recourir à un relai de TVA. La consultation pour la réalisation va être lancée et il y a une incertitude sur les réponses des entreprises. Il espère que les réponses seront inférieures au coût total prévisionnel estimé.

Vote à main levée,

Approbation du budget primitif principal qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 3.729.900,33 € pour la section de fonctionnement et à 3.856.675,05 € pour la section d'investissement, à l'unanimité des membres présents et représentés.

31-2021 Subventions année 2021 aux associations

Associations	Subvention 2021	aide -18 ans	Total à verser en 2021
Amicale des employés municipaux	6 000	0	6 000
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 000	0	1 000
Anciens combattants -ACPG-CATM	1 000	0	1 000
Anciens combattants - Souvenir français	350	0	350
APECA	400	0	400
Arts et culture	350	0	350
Arts martiaux	1 000	0	1 000
Association sportive du collège UNSS	4 000	0	4 000
Athletic Sautriaud	3 000	45	3 045
Club de Badminton Verberie (collège)	350	165	515
Basket club	3 000	255	3 255
Compagnie d'arc	900	105	1 005
Coop scolaire centre	500	0	500
Coop scolaire maternelle	500	0	500

Coop scolaire remparts	500	0	500
Cyclo club de Verberie	500	0	500
ECOM Paul Vallet (Ecole de musique)	16 000	15	16 015
FSE collège d'Aramont	7 000	0	7 000
GIPE	11 540	0	11 540
La Sautriaute (A.A.P.P.M.A)	1 500	0	1 500
Les jardins de la Cave	3 000	0	3 000
Les Centr'iauts	300	0	300
Neo club	1 000	0	1 000
Osarc (Office des sports de Compiègne)	250	0	250
Périscolaire (Coordination des MJC en Hauts de France)	120 000	0	120 000
Pétanque club	1 500	0	1 500
UCLAV (Union des commerçants)	3 000	0	3 000
US Verberie (Foot)	5 000	540	5 540
VERT Trail	500	0	500

Monsieur l'adjoint aux finances précise que certaines associations n'apparaissent pas dans le tableau, soit parce qu'elles n'ont pas sollicité de subvention, soit parce qu'elles n'existent plus.

Le GIPE (Groupement d'Intervention pour la Protection de l'Environnement) est désormais considéré comme une association. Il intervient régulièrement sur la commune en participant à l'entretien des espaces verts.

Monsieur l'adjoint aux finances regrette qu'il y ait peu d'enfants de Verberie inscrits à l'école de musique (ECOM). Elle accueille essentiellement des enfants des autres communes, pour partie en raison de son tarif qui est le moins élevés des écoles de musique du secteur géographique.

Madame Sylvie Procureur précise que l'ECOM fait régulièrement des interventions auprès des élèves des écoles de Verberie et organise habituellement un spectacle de fin d'année.

Mr Bommelaer indique que cette association intervient auprès des établissements, même pendant le confinement. Il précise que c'est très apprécié des enfants et il est nécessaire d'apporter de la culture aux enfants, surtout en ces temps de crise.

Monsieur l'adjoint aux finances souhaite remercier les présidents des associations qui ont fait des efforts et ont diminué le montant de subvention sollicité.

Monsieur le président de séance confirme en indiquant que les associations demandant les plus fortes subventions ont été reçues : basket, football, etc. et que le montant proposé aujourd'hui s'est fait en concertation.

Vote à main levée,

Approbation du tableau des subventions, à l'unanimité des membres présents et représentés. Une conseillère municipale n'a pas pris part au vote en raison de sa qualité de Présidente d'association.

32-2021 - Subvention 2021 au collège d'Aramont

Pour le collège d'Aramont, la subvention versée est celle auparavant versée par la CCBA pour financer le transport à la piscine de Compiègne. La mairie de Verberie la maintient cette année sans la flécher car le contexte sanitaire n'a pas permis aux collégiens de se rendre à la piscine cette année. Elle pourra être utilisée à d'autres fins.

Vote à main levée.

Approbation de la subvention accordée au collège d'Aramont d'un montant de 10.000 Euros, à l'unanimité des membres présents et représentés.

33-2021 Création poste – structure multi-accueil – Les Petits châtelains

Monsieur le président de séance passe à parole à Monsieur l'adjoint en charge des affaires scolaires et de la petite enfance qui indique que la réglementation en vigueur sur le taux d'encadrement des établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE) impose un détachement du poste de direction à hauteur de 50% du temps de travail afin d'effectuer les tâches administratives.

Or ce n'est pas le cas aujourd'hui pour la structure multi-accueil « Les petits châtelains » et le taux d'encadrement n'est pas respecté.

Il est donc proposé le recrutement d'un auxiliaire de puériculture supplémentaire à temps plein afin de

- permettre à la directrice de se détacher pour effectuer les tâches administratives,
- pallier les absences des agents
- maintenir la dynamique de projets engagée.

Ce nouveau recrutement a été l'occasion d'une réflexion sur l'organisation du temps de travail pour passer de 39h à 37h avec un temps de pause élargi le midi dans un espace dédié.

Ce projet a reçu un avis favorable du comité technique de l'ensemble des membres des différents collèges (collectivité et syndicats).

Il précise qu'il est important d'écouter les personnels de la crèche qui ont développé beaucoup de projets, notamment pendant le confinement, avec l'envoi de vidéos aux enfants ainsi que des temps forts et des animations comme la fête des lumières. Il souhaite saluer leur investissement.

Il précise aussi que plusieurs achats ont été effectués pour améliorer le confort des enfants et des personnels (mobilier, aménagement...)

Monsieur le président de séance indique que cette structure fonctionne bien, qu'elle apporte une aide aux familles et apporte un service complémentaire à celui des assistantes maternelles.

Vote à main levée.

Approbation de la création d'un poste d'auxiliaire de puériculture supplémentaire à la structure multi-accueil « les petits châtelains », à l'unanimité des membres présents et représentés

34-2021 - Logement école du centre - location

Monsieur le Président de séance expose à l'assemblée que le logement situé dans l'école du centre a été libéré.

Monsieur et Madame Calmus ont été victimes d'un incendie qui a détruit une partie de leur domicile et le rend inhabitable. Ils se retrouvent aujourd'hui sans solution de logement.

Afin de répondre à cette situation d'urgence, il est proposé de leur louer ce logement qu'ils ont visité et qui correspond à leurs attentes.

Monsieur le président de séance souhaite remercier l'élue d'astreinte qui était sur place avec les pompiers tôt le dimanche matin et l'assureur qui s'est déplacé le jour même et s'est mis au service de Monsieur et Madame Calmus pour les accompagner dans leurs démarches

administratives de déclaration de sinistres et mettre en place rapidement les aides. Ce moment a été très pénible pour eux. Il remercie également les élus qui se sont impliqués sur différents aspects pour aider, rassurer et soutenir ce couple de personnes âgées et sans famille proche à proximité. Ils ont été accompagnés et le sont toujours par Annie Carpentier, Cédric Delautre, Odile Arnould et Marie Barbier.

Madame Cécile Davidovics tient à remercier les habitants de Verberie qui ont soutenus M. et Mme Calmus dans ce moment difficile et particulièrement Madame Renaux qui en les accueillant tous les midis a fait preuve d'une très grande générosité.

Vote à main levée

Approbation de la location à compter du 15 avril 2021, dans le cadre d'un bail locatif individuel d'une durée de 3 ans, le logement libre de type 3 à Monsieur et Madame Calmus pour un loyer mensuel de 650 € hors charges, indexé annuellement, à l'unanimité des membres présents et représentés

35-2021 - Consultation publique MAGEO

Par arrêté préfectoral en date du 23 février 2021, une enquête publique unique portant sur la Déclaration d'Utilité Publique du projet de mise au gabarit européen de l'Oise entre Creil et Compiègne emportant mise en comptabilité des documents d'urbanisme de l'Agglomération de la Région de Compiègne, a été prescrite sur le territoire des communes d'Armancourt, Beaurepaire, Brenouille, Compiègne, Creil, Houdancourt, Jaux, La Croix-Saint-Ouen, Le Meux, Longueil-Sainte-Marie, Margny-les-Compiègne, Montataire, Nogent-sur-Oise, Pontpoint, Pont-Sainte-maxence, Rhuis, Rieux, Rivecourt, Venette, Verberie, Verneuil-en-Halatte, Villers-Saint-Paul.

Elle se déroulera pendant une durée de 34 jours consécutifs. Cette dernière a débuté le samedi 27 mars et se terminera le jeudi 29 avril.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par VNF.

Le dossier soumis à enquête publique comprend notamment une étude d'impact, l'avis du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) et l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) sur l'évaluation environnementale des mises en compatibilité des documents d'urbanisme des communes susvisées.

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public afin de recevoir ses observations et propositions à la Mairie de Verberie le samedi 24 avril de 9h00 à 11h30.

Le président de séance propose à l'Assemblée d'émettre un avis dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de mise au gabarit européen de l'Oise (MAGEO) entre Creil et Compiègne.

Monsieur le président de séance donne la parole à Madame l'adjointe en charge de l'urbanisme et de l'environnement qui donne lecture de la proposition d'avis suivant :

Avis de la commune de Verberie sur le dossier relatif au projet de mise au gabarit européen de l'Oise (MAGEO) entre Creil et Compiègne.

Le Conseil Municipal du 17 février 2021 a déjà émis un avis sur le projet MAGEO qui a été transmis à VNF par courrier du 24 février 2021. Une réponse en date du 02 avril a été adressée à la commune. Nous y prenons acte de l'engagement de VNF :

- de ne pas impacter l'entrée de la STEP (Station d'Épuration des eaux usées), le mur du château ou leurs accès.*
- de rétablir, dans le cadre du projet, les cheminements, pistes cyclables et réseaux existants qui seraient impactés par celui-ci.*

Pour le reste, la lettre du 2 avril se cantonne à des généralités et ne contient pas d'autres engagements précis.

Dans le compte-rendu de VNF, transmis le 9 avril, concernant la réunion du 22 mars, VNF affirme qu'il a déjà modifié le projet avec la mise en place de palplanches pour préserver le chemin, les réseaux et le mur du château.

Il reste cependant pour Verberie 14 points d'inquiétude et de vigilance :

1. En ce qui concerne les réseaux et la STEP, le chantier ne doit pas interrompre les fonctionnalités qu'ils assurent. L'accès Poids Lourds à la STEP devra notamment être maintenu pendant la totalité des travaux.

2. Il doit y avoir un engagement clair et des informations précises (contact, ...) en ce qui concerne l'emploi local dont l'emploi de personnes en insertion par l'activité économique pendant le chantier.

3. Nous demandons l'utilisation exclusive de la voie d'eau pour les travaux de rescindement en zone urbaine de Verberie et l'évacuation de la totalité des déblais, mode qui pour le moment est seulement « privilégié ».

4. La localisation des sites de stockage provisoires et définitifs des déblais doit être portée à notre connaissance.

5. Compte-tenu de la configuration de la commune, nous demandons dans tous les cas à ce que l'évacuation des déchets ou l'apport de remblais par la voie routière ne traversent pas la zone urbaine de la commune.

6. Des aires d'attente sont prévues de part et d'autre de chacune des zones d'alternat (en aval et en amont de notre commune). Ce n'est pas parce qu'elles n'ont pas vocation à accueillir des bateaux sur de longues périodes d'arrêt que ceux-ci ne déposeront pas leurs déchets notamment s'ils stationnent pour la nuit. Nous demandons que des garanties soient apportées sur l'impossibilité de déposer des déchets ou la mise en place d'un dispositif de collecte assuré par VNF.

7. Contrairement à ce qui est inscrit dans le dossier de l'enquête publique, la commune n'a jamais été consultée sur le projet baptisé "les planches d'exploration de Verberie". Par ailleurs, la page 93 de la pièce C du dossier si elle localise ce projet, n'en donne aucun descriptif précis si ce n'est que l'entretien sera à la charge de la commune. Nous demandons que ce projet soit élaboré en concertation avec la commune tant pour sa localisation que pour sa définition.

8. MAGEO aura presque 8 hectares d'emplacements réservés sur Verberie. La lecture du dossier ne fait apparaître aucune aide ou aménagement à titre compensatoire sur la commune. Le quai situé sur la rive gauche de l'Oise et en entrée de ville à Verberie, juste en amont du pont sur l'Oise, nécessite un réaménagement. Nous demandons à MAGEO une aide pour un projet qui valorisera les berges de l'Oise en agglomération. Dans la lettre du 2 avril VNF écrit pour argumenter son refus d'apporter une aide : "Les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ne permettent pas d'envisager la prise en charge même partielle d'aménagements qui ne seraient pas liés directement au projet MAGEO". Cet argument ne tient pas car le projet baptisé "les planches d'exploration de Verberie" n'est pas directement lié au projet MAGEO, ou alors s'il l'est, la rénovation du quai de Verberie l'est également.

9. L'association de pêche de Verberie, l'AAPPMA la Sautriaute, compte plus de 400 adhérents. Nous demandons, sur le territoire de la commune, la réalisation d'aménagements définis en concertation avec l'association.

10. Un effort conséquent doit être fait par MAGEO pour que les reboisements prévus s'effectuent sur les communes où les arbres ont été coupés. En cas d'impossibilité, il est nécessaire que le projet MAGEO s'engage à la justifier.

11. Concernant le captage, le dispositif de suivi doit être décrit avec précision. Le même dispositif de suivi que sur le captage de l'hospice à Lacroix Saint Ouen doit être mis en œuvre. La lettre du 2 avril mentionne deux campagnes de mesures déjà réalisées par des hydrogéologues ayant émis des avis. Les résultats des campagnes et les avis des hydrogéologues doivent être communiqués dès maintenant à l'ARC et à la commune.

12. Concernant l'impact lié au bruit, même si celui-ci est réglementé, un diagnostic sonore sur les secteurs les plus sensibles à court, moyen et long terme était prévu pendant les études d'avant-projet. Nous demandons à en connaître le résultat.

13. Sur Verberie, des propriétaires vont être expropriés. Il est indispensable qu'ils soient correctement indemnisés et ce, d'autant plus qu'il s'agit de familles modestes. Des bateaux amarrés vont perdre leur Convention d'Occupation Temporaire (COT). Nous demandons à ce que leurs propriétaires soient indemnisés des aménagements importants de type duc d'albe qu'ils ont dû installer.

14. A proximité de la commune, MAGEO va entraîner le développement de la plate-forme multimodale de Longueil Sainte Marie et des implantations logistiques, ce qui créera des emplois et limitera globalement la progression du nombre de Poids Lourds sur les routes. Toutefois, par endroit, et notamment aux abords de la plate-forme et des implantations logistiques, le projet entraînera l'accumulation de ceux-ci. Les poids Lourds sont déjà une plaie dans la commune où ils empruntent une voirie ancienne étroite de centre-ville pour traverser le pont sur l'Oise. Il est donc absolument nécessaire qu'un réseau routier adapté et un pont supplémentaire sur l'Oise soient construits pour qu'ils ne traversent plus la zone urbaine de la commune. Leur passage rend la vie des riverains insupportable par les nuisances qu'ils créent et l'insécurité qu'ils engendrent. Ce projet ne peut laisser de côté ce problème majeur qu'il amplifie.

Monsieur le président de séance précise que la totalité du projet est téléchargeable sur internet. Il incite les membres de l'assemblée à inscrire leurs remarques et avis sur le registre d'enquête public, à la mairie ou de façon dématérialisée. Les travaux doivent débuter en 2023 et s'achever en 2028. Les travaux prévus sur les bords de l'Oise sont titanesques. Ils vont impacter environ 8 hectares sur la commune : une partie en amont mais la plus grosse partie concerne le rescindement en aval du pont de l'Oise.

Madame Angéline Hue demande combien de propriétaires seront impactés par les travaux.

Monsieur le président de séance répond que la plus grande partie de la zone impactée est non bâtie.

Deux familles risquent de devoir être expropriées. Monsieur le maire les a déjà rencontrées à ce sujet.

Vote à main levée.

Avis favorable au projet MAGEO sous réserve que les 14 points détaillés par le conseil municipal soient expressément et très sérieusement pris en compte avec des engagements précis, avant l'enquête publique sur les aspects environnementaux, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Rapport d'activité 2020 du Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette

Monsieur le Président de séance présente à l'assemblée le rapport d'activité 2020 Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette qui vient de paraître.

Conformément à l'article L.5211 - 39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Le SISN a en charge un territoire étendu sur 3 syndicats. La ville de Verberie se trouve sur la partie du territoire qui se trouve sur le plateau sur lequel il n'y a pas de cours d'eau. Elle est donc peu concernée par les actions menées. Néanmoins, le rapport d'activité est consultable en mairie.

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2020 du Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette

Questions diverses

Monsieur Aurélien Cournil :

« Nous avons été sollicités par un riverain de l'avenue René Firmin qui nous explique subir le stationnement abusif d'un voisin (plus d'un mois de stationnement sur la voie publique sans que le véhicule n'ait été bougé) et avoir été agressé verbalement par ce dernier. Il craint pour sa sécurité et celle de sa famille. Il nous informe avoir alerté la police municipale et monsieur le maire, en vain. Nous l'avons invité à se rapprocher à nouveau des pouvoirs de police locale. Pouvez-vous agir en conséquence s'il vous plaît et assurer la médiation afin d'apaiser les tensions qui semblent grandissantes dans ce secteur ? »

Monsieur le président de séance répond que la police municipale prend systématiquement contact avec les habitants qui la sollicitent. Elle leur apporte à chaque fois des éléments de réponse après avoir évalué la véracité ou la crédibilité des propos tenus. Elle informe le Maire des sollicitations et des plaintes qu'elle reçoit ainsi que des réponses apportées.

Si Monsieur le Maire déjà reçu des habitants qui se plaignent des nuisances des chiens de certaines personnes qui habitent dans ce secteur, personne n'a récemment pris rendez-vous pour les faits avancés.

Monsieur le président de séance rappelle en outre que le règlement intérieur du conseil municipal indique dans son article 5 que les questions orales portent sur des sujets d'intérêt général, ce qui n'est manifestement pas le cas de cette question. Il demande de bien vouloir le respecter à l'avenir.

Monsieur Laurent Bommelaer, adjoint aux affaires scolaires, ajoute que des riverains se plaignent également dans le même secteur de stationnements abusifs dans les contre-allées qui bloquent la circulation et nécessitent des interventions de la police municipale.

Monsieur Aurélien Cournil :

« Des morceaux de verre sont en permanence aux abords des conteneurs, et l'un d'entre eux se situant à l'entrée de la piste cyclable est particulièrement dangereux pour les promeneurs. Est-il possible d'envisager un décalage de ce conteneur ? De même, ces débris de verre semblant être consécutifs aux levées, est-il possible de faire intervenir les agents des services techniques après ces levées afin de nettoyer les zones concernées ? »

Monsieur le président de séance répond que le marché de collecte stipule que les abords des bennes à verre doivent être nettoyés lors de la collecte par la société en charge de celle-ci. Un rappel lui a été fait.

Ce conteneur a été installé à cet endroit il y a de nombreuses années. Trouver des emplacements compatibles n'est pas simple car la collecte est réalisée par des semi-remorques. Une réunion est programmée avec l'ARC début mai pour revoir le dispositif et enlever les Moloks restants qui seront remplacés par d'autres conteneurs.

Informations diverses

Les élections régionales et départementales

Les maires ont été consultés concernant la tenue des élections régionales et départementales : report à l'automne ou pas ? Le message a été envoyé par la préfecture le vendredi 9 avril à 19 heures pour une réponse avant lundi 10 heures.

Le texte du message :

Mesdames et messieurs les maires,

Les élections départementales et régionales, prévues à l'origine pour se tenir au mois de mars 2021 en application de la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015, ont été reportées au mois de juin 2021 par la loi n° 2021-191 du 22 février 2021.

L'article 3 de cette loi dispose qu'au plus tard le 1^{er} avril 2021, « le Gouvernement remet au Parlement, au vu d'une analyse du comité de scientifiques mentionné à l'article L. 3131-19 du code de la santé publique, un rapport sur l'état de l'épidémie de covid-19, sur les risques sanitaires à prendre en compte et sur les adaptations nécessaires à la tenue des scrutins et des campagnes électorales les précédant. Ce rapport et l'analyse du comité de scientifiques sont rendus publics sans délai. »

Conformément à cette disposition, le Gouvernement a transmis au Parlement son rapport fondé sur l'analyse du conseil scientifique, tel que requis par la loi. Vous trouverez ci-joint ce rapport du Gouvernement et l'avis du Conseil scientifique.

Le Premier ministre a engagé sur cette base la semaine dernière une large consultation des forces politiques et associatives, qui pour la plupart, se sont prononcées en faveur du maintien des élections en juin prochain.

Toutefois, un protocole sanitaire important est recommandé, tant par le conseil scientifique que par l'Association des maires de France (AMF). La réponse conjointe de l'AMF, de l'Assemblée des départements de France et de l'Association des régions de France est également jointe à cet envoi.

*Dans le souci du Gouvernement d'être à l'écoute de chacun des maires de notre pays et compte tenu du rôle essentiel imparti aux communes dans l'organisation des scrutins, je vous serais reconnaissant de **m'indiquer par oui ou par non si les conditions préconisées par le comité scientifique vous semblent réunies pour tenir les deux scrutins prévus en juin prochain**, afin que je puisse faire connaître au Premier ministre et au Ministre de l'intérieur la position des maires de notre département, en vue du débat parlementaire qui se tiendra le mardi 13 et le mercredi 14 avril.*

*Je vous remercie de bien vouloir faire connaître votre réponse **d'ici lundi 12 avril 2021 10 heures** par réponse par retour de mail.*

*La Préfète
Corinne Orzechowski*

Monsieur le président de séance informe l'assemblée que dans l'avis qu'il a renvoyé à la préfète, il n'a pas voulu aborder la méthode de consultation qu'il trouve absolument déplorable. La préfète n'y est bien évidemment pour rien. La réponse devait intervenir dans le weekend sans pouvoir recueillir des éléments de réflexion techniques des services municipaux.

Les maires ont en fait été placés face à un choix perdant – perdant :

- Vous répondez Non, alors ils assument la responsabilité du report des élections.
- Vous répondez Oui, alors ils doivent être en mesure d'organiser les élections dans les conditions qui seront imposées et ce, quelle que soit la complexité de leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire envoyé la réponse suivante :

Madame la préfète,

Non les conditions préconisées par le comité scientifique ne me semblent pas réunies pour tenir les deux scrutins prévus en juin prochain.

Aujourd'hui la situation sanitaire n'est absolument pas maîtrisée et l'organisation de deux scrutins en simultanée, une première, avec l'application d'un protocole sanitaire strict s'avérera particulièrement compliquée alors que les exécutifs locaux sont sur la brèche de manière constante depuis maintenant plus d'un an.

En outre, les élections sont très éloignées des préoccupations actuelles de la population et c'est une situation qui ne changera pas d'ici le mois de juin. Même si d'ici là la situation sanitaire venait à s'améliorer considérablement, ce dont je doute, la population aurait d'abord besoin de souffler et de se retrouver avant de se concentrer sur des élections.

Synthèse rapide des annonces du Premier Ministre le 13 avril quant aux élections départementales et régionales :

- 3 semaines avant les élections, les communes devront envoyer la liste des personnes qui opéreront (assesseurs, présidents,...) dans les bureaux de vote pour pouvoir se faire vacciner.

- A défaut, ces personnes devront effectuer un test 48h avant les élections. En cas d'impossibilité, les communes seront fournies en auto-tests pour effectuer des tests le jour J ;

- Les horaires seront élargies (8h-20h) partout où cela est pertinent ;

*- Les élections sont décalées d'une semaine (**20 juin pour le 1er tour, 27 juin pour le 2nd tour**). Le décret officialisant cette annonce sera publié la semaine prochaine ;*

- Le nombre de personnes participant au dépouillement sera limité. Les assesseurs pourront y participer. Le dépouillement pourra se réaliser en extérieur si cela est possible (espaces fermés comme les cours d'écoles) ;

- Un comité de suivi permanent sera créé, présidé par le Ministre de l'Intérieur et animé par le haut-fonctionnaire Jean-Denis Combrexelle. Les associations d'élus et les partis politiques y seront associés ; un préfet sera désigné pour piloter ces opérations ;

- Un projet de loi sera présenté dans les prochaines semaines pour encadrer ces élections ;

- Des campagnes de sensibilisation sur l'importance de voter et d'information sur les missions des Conseils régionaux et départementaux seront déployées par l'Etat.

Monsieur le président de séance indique que, compte tenu de cette double élection en simultanée, il faudra 4 assesseurs, et non deux, constamment présents dans chaque bureau de vote. Il est donc nécessaire que la totalité des conseillers municipaux soient présents pour tenir les bureaux de vote et ce ne sera pas suffisant. Nous ferons appel à des volontaires bénévoles qui voudront bien avoir la gentillesse de compléter la liste des assesseurs pour ces deux tours d'élections.

La séance levée à 21h52.

Au cours de la présente séance ont été prises les délibérations n°25-2021 à 35-2021. La décision n°02-2021 a également été présentée.

M. ARNOULD	O. ARNOULD	M.R BARBIER	L. BOMMELAER	R. BROUILLARD
A. CARPENTIER	J. CHERMAIN	M. CLAUX <i>Absente</i>	A. CURNIL	C. DAVIDOVICS
C. DELAUTRE	C. DOS SANTOS <i>Absente excusée</i>	L. DUMONT	B. FLANDRE	A. GREGOIRE
A. HUE	C. LAMY <i>Absent excusé</i>	G. LANDRY	M. LE MEUR	M. LETORT
M. LIETIN	C. NANCEL <i>Absent</i>	F. PAGNIER	J. PECQUET <i>Absente excusée</i>	S. PROCUREUR
P. STEFFEN	C. SUDRES <i>Absente excusée</i>			

Le Maire constate que le compte rendu de la séance du 14 avril 2021 a été affiché à la porte de la mairie le 16 avril 2021.